

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le deuxième (2^e) jour du mois de novembre 2015, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Simone Lepoutre ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey et Réjean Hébert, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Madame Diane Dufour et monsieur Claude Poulin étant absents.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 15-11-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 15-11-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2015

Tous les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2015, et ce, avec dispense de lecture, une copie conforme leur ayant été remise dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec, sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 15-11-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1503419 à C1503495)	188 177,29 \$
- Salaires et rémunérations des élus	52 474,34 \$
- Frais de déplacement	746,32 \$
- TOTAL	241 397,95 \$

Note

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Madame Sylvie Foster, directrice générale, dépose aux élus les états financiers comparatifs au 31 octobre 2015.

Rés # 15-11-04

MANDAT POUR SERVICES JURIDIQUES POUR 2016

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat relatif à la *fourniture de services juridiques pour l'année 2016* à la firme "Morency, Société d'avocats", selon l'offre déposée en date du 28 octobre 2015, au montant de 700 \$, plus les taxes.

Note

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE 2015

Comme le prévoit le Code municipal de la Province de Québec (article 955), monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait par la présente, lecture du "rapport du maire" sur la situation financière de la municipalité. Celui-ci sera publié dans la prochaine parution de notre bulletin d'information municipal, "Le Haut-Parleur", qui est distribué gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité, ainsi que sur notre site "Facebook".

Rés # 15-11-05

**MANDAT CONFECTION PLANS ET DEVIS EN INGÉNIERIE
POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE L'HÔTEL DE
VILLE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier le mandat confier à *CIB Groupe Conseil* pour la réalisation des plans et devis en ingénierie, relativement aux travaux de réaménagement des bureaux de l'hôtel de ville, selon l'offre déposée en date du 8 octobre 2015, au montant de 7 495 \$, plus les taxes.

Rés # 15-11-06

APPUI POUR LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que le 14 avril 2015, dans le cadre d'une entrevue dans un quotidien de Montréal, le ministre de l'Éducation, monsieur François Blais, a manifesté son intention d'abolir les postes d'élus scolaires pour les remplacer par un autre mode de gouvernance à définir;

CONSIDÉRANT la priorité qu'il y a lieu de donner à l'éducation publique au Québec;

CONSIDÉRANT que la démocratie est un des fondements de notre société;

CONSIDÉRANT que la Fédération des commissions scolaires du Québec a reçu, des conseils et commissions scolaires francophones et anglophones du Canada, un appui au maintien de la démocratie scolaire au Québec.

CONSIDÉRANT le faible 4,2 % de frais administratifs des commissions scolaires permet de consacrer le maximum d'argent à la réussite des élèves;

- CONSIDÉRANT le taux moyen de votation provincial pour les dernières élections scolaire qui s'établit à 4,87 % à l'échelle de la province, comparativement à un taux de votation nettement supérieur en Charlevoix, soit de 13,44 % aux élections scolaires de 2014 et de 33 % à celles de 2007;
- CONSIDÉRANT que le maintien de la démocratie scolaire serait une démonstration de volonté politique de faire de l'éducation publique, une priorité;
- CONSIDÉRANT que même si des améliorations pourraient y être apportées, il est préférable que la gouvernance des commissions scolaires soit confiée à des élus qui répondent à la population, dont les parents, et non au ministre;
- CONSIDÉRANT que plutôt que de l'abolir, il y a lieu de mieux promouvoir la démocratie scolaire;
- CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Charlevoix (CSDC) est composé de dix élus auxquels s'ajoutent trois représentants de parents nommés, et ce, pour représenter l'ensemble du territoire de Charlevoix;
- CONSIDÉRANT les résultats enviables de la CSDC tant au niveau de sa diplomation, de la réussite des élèves aux épreuves uniques ministérielles et du faible taux de sorties sans diplôme;
- À CES CAUSES Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de :
- maintenir l'actuel système de démocratie scolaire;
 - appuyer le principe de la tenue d'élections scolaires simultanément aux élections municipales;
 - communiquer le texte de cette résolution au Conseil des commissaires de la CSDC avec autorisation d'en faire la diffusion.

c.c. Commission Scolaire de Charlevoix.

Rés # 15-11-07 RATIFIEUR CONTRAT DE NETTOYAGE DE LA RIVIÈRE DU PORT-AU-PERSIL

ATTENDU QUE nous avons demandé trois (3) prix, relativement au *nettoyage de la rivière du Port-au-Persil et du ruisseau du Canton*, auprès des entreprises suivantes :

- La Coopérative forestière de Charlevoix ;
- La COOP de l'Arbre ;
- Le groupement des propriétaires de Boisés privés de Charlevoix ;

ATTENDU QUE l'entreprise " la Coopérative forestière de Charlevoix " a été la seule à soumettre un prix ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'accord du contrat relatif au *nettoyage de la rivière du Port-au-Persil et du ruisseau du Canton*, à l'entreprise " la Coopérative forestière de Charlevoix ", selon l'offre déposée en date du 5 octobre 2015, au montant de 5 592,00 \$ (plus taxes).

Le rapport d'inventaire préparé par Mme France Lavoie, directrice de l'aménagement et M. Stéphane Charest, de la MRC de Charlevoix-Est, constitue le contrat.

**Rés # 15-11-08 ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE
L'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DU TNO (SAGARD / LAC
DESCHENES) DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

ATTENDU QU' en septembre 2015 notre municipalité a demandé à la MRC de Charlevoix-est de modifier l'entente conclue avec celle-ci, relativement à la desserte d'une partie du TNO (Sagard / lac Deschênes) pour la fourniture du service en incendie ;

ATTENDU QUE les modifications demandées portaient sur le fait qu'advenant un besoin, les frais d'entraide et ceux de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), le cas échéant, soient assumés par la MRC de Charlevoix-Est;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est a accepté les modifications demandées ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que :

- monsieur le maire Sylvain Tremblay et la directrice générale, Mme Sylvie Foster, sont autorisés à signer la présente résolution, qui servira d'addenda à l'entente relative à la desserte d'une partie du TNO (Sagard / lac Deschênes) pour la fourniture du service en incendie avec la MRC de Charlevoix-Est ;
- la présente résolution devra aussi être contresignée par les représentants de la MRC de Charlevoix-Est.
- la présente résolution sera effective le 1^{er} janvier 2016.

**Rés # 15-11-09 RAPPORT DÉPENSES DES TRAVAUX DANS LE RÉSEAU
ROUTIER VERSUS SUBVENTION 2014-2015**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 36 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

c.c. Ministère des Transports du Québec, Centre de services de La Malbaie.

Rés # 15-11-10 MODE DE PAIEMENT DES TRAVAUX RELATIFS À LA TRANSFORMATION DES LUMINAIRES DE RUE AUX « DEL »

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le paiement du solde des travaux non budgétés, relatifs à la *transformation des luminaires de rue aux « DEL »*, soit pris à même le fonds d'administration de la municipalité.

Rés # 15-11-11 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 199, MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 171, AUX FINS D'AUGMENTER LA LIMITE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DE LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SANITAIRES

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Réjean Hébert, que le règlement # 199, modifiant le règlement d'emprunt # 171, aux fins d'augmenter à 575 000 \$ la limite du programme de mise aux normes des installations sanitaires, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 15-11-12 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE (BAT) DE SAINT-SIMÉON

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de démontrer notre intérêt à *Tourisme Charlevoix* dans le projet de relocaliser ou d'améliorer le "bâtiment d'accueil touristique (BAT)", étant donné que celui-ci a connu un achalandage à la hausse en 2015.

Rés # 15-11-13 OFFRE D'ACHAT DES TERRAINS SITUÉS SUR LES LOTS P-24 ET 111

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de proposer au propriétaire des lots P-24 et 111, respectivement des rangs I Sud-Ouest et Sainte-Anne, d'acheter les dits terrains, afin d'y créer un parc (espace vert) municipal, tel que prévu dans notre *Politique des Aînés*.

Rés # 15-11-14 EMBAUCHE D'UN « COORDONNATEUR CULTUREL ET TOURISTIQUE »

Suite à la recommandation du comité de sélection, sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M. Marc-André Turbide comme *coordonnateur culturel et touristique*, pour une période d'un (1) an, débutant le 9 novembre 2015, avec possibilité de renouvellement, le tout conditionnel à l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme « Connexion compétences, de Services Canada ». Les conditions d'emploi de celle-ci sont celles énoncées dans le document « *Politique sur les conditions d'emploi du personnel 2014-2019* ».

Rés # 15-11-15 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE « COORDONNATEUR CULTUREL »

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat des équipements nécessaires (mobilier, ordinateur portable, etc.) pour que le poste de travail du *coordonnateur développement culturel et touristique*.

Rés # 15-11-16 ACHAT D'UNE VOITURETTE DE GOLF ÉLECTRIQUE POUR LE CAMPING MUNICIPAL

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une voiturette de golf électrique de la marque « Club Car Carryall 2 - 2013 », pour le camping municipal, auprès de l'entreprise *Équipements Pierre Champigny ltée*, pour la somme de 8 300,00 \$ (plus taxes).

Rés # 15-11-17 MANDAT POUR ÉVALUER NOS BESOINS EN SONORISATION POUR NOS DIFFÉRENTS ÉVÉNEMENTS

Suite à l'offre de vente soumise par la ChantEauFête de Charlevoix, relativement au matériel de sonorisation, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de confier un mandat à M. Yannick Girard pour évaluer le coût d'achat desdits équipements, versus les coûts de location, pour diffuser nos différents événements.

Rés # 15-11-18 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- | | |
|--|-------------|
| - Club Les Aventuriers de Charlevoix, publicité dans le bottin hiver 2015-2016 | 125,00 \$ |
| - Service Alimentaire et d'Aide budgétaire de Charlevoix-Est, aide financière | 100,00 \$ |
| - Comité des Pompiers de Saint-Siméon, souper des Fêtes | 1 000,00 \$ |
| - OPP de l'École Marie-Victorin, aide financière | 100,00 \$ |

Rés # 15-11-19 MODIFICATION AU CONTRAT DE LA DESIGNER DANS LE DOSSIER : PLANS D'AMÉNAGEMENT DES BASSINS DE RÉTENTION

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une modification au mandat accordé à Mme Gabrielle Ouellet-Fortin, designer de l'environnement. Le mandat supplémentaire vise à procéder à la confection de nouveaux plans d'aménagement d'un espace public sur la plate-forme recouvrant le bassin de rétention des eaux pluviales à l'intersection des rues Bergeron et Saint-Léon, au montant de 680,00 \$ (plus taxes).

CORRESPONDANCE :

- **MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS**
Réponse à notre résolution relative à l'approvisionnement en bois de la Scierie de Saint-Hilarion.
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**
Accusé de réception de notre résolution visant l'installation d'un kiosque à la Halte routière de la rivière Noire.
- **MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE**
Mise en candidature des Prix Hommage bénévolat-Québec 2016.
- **CAMPING MUNICIPAL**
Réclamation d'un occupant du camping municipal.
- **OFFRES DE SERVICES :**
 - o S. Lavoie CPA inc. (comptables).
 - o BCF, Avocats d'Affaires.
 - o Mme Pauline Ricq (stage).
 - o Mme Nicole Auclair (agente en administration).
 - o Mme Guylaine Lavoie (secrétariat).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 19 et prend fin à 20 h 27.

Rés # 15-11-20 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 27.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale